

Compte rendu de la séance du jeudi 22 octobre 2015

Nombres de Membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombres de Membres en exercice : 15

Nombres de Membres ayant pris part à la délibération : 12 (pour le I), ensuite 13 (à partir du II).

Sont présents: Jean-Guy AZEAU, Sabine BERTRAND, Claude CHALULEAU, Magali CORNET, Jonathan OAKES, Guy RIVIERE, Marie-Paule SEGUY, Richard SENPAU ROCA, Albert TORTA, André VIDAL

Représentés: Frédéric PORTE (par Richard SENPAU-ROCA, Corinne RAYNAUD (par Guy RIVIERE), Alain THOMAS (par André VIDAL).

Excuse: Grégoire SARDA

Absente: Dorianne BALAYAN

Secrétaire de séance: Magali CORNET

Ordre du jour:

*Demandes de subventions pour :

-Travaux réhabilitation mairie

-Bermeillero II

-Réaménagement RD 611

*Décision modificative M 49

*Extinctions dettes M 14 et M 49

*Acte sous-traitance- marché PLU Urbadoc

*Mise à disposition personnel territorial CDC 2015/2016

*Contrat d'assurances

Délibérations du conseil:

I- DE 2015 055 BIS - DEMANDE DE SUBVENTION-AMENAGEMENT LOCAUX MAIRIE

M. le Maire rappelle que ce dossier avait été programmé au budget 2015 et qu'une demande de subvention avait été formulée par délibération du 16/10/2014. Cette demande n'avait pas été retenue au titre de la DETR et du Conseil Général de l'Aude.

M. le Maire précise que ces travaux sont urgents vu la vétusté des locaux et leur inadaptation à un accueil individualisé et de qualité du public. Il présente le coût estimatif pour les travaux de restructuration et de réaménagement des locaux de la mairie . Le montant dressé par les services s'élève à 34.000 € HT.

Il propose au conseil de solliciter des partenaires financiers des subventions les plus élevées possibles, à savoir :

*Conseil Départemental de l'Aude : 40 % soit 13.600,00 €

*DETR : 40 % soit 13.600,00 €

*Autofinancement ou emprunt 6.800,00 €

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

***SOLLICITE** une aide financière de :

* Assemblée Départementale de l'Aude 40 %

* DETR 40 %

***DIT** que le complément de financement sera apporté par autofinancement communal ou emprunt.

II- DE 2015 056 BIS - DEMANDE DE SUBVENTION- BERMEILLERO 2

M. le Maire rappelle que la commune a passé une convention avec HABITAT AUDOIS pour construire des pavillons en location et viabiliser 4 lots à bâtir, dans le but de mixité sociale. La société HABITAT AUDOIS prend à sa charge la voirie et réseaux secondaires propres au lotissement dit du "BERMEILLERO II". La commune cède l'emprise du terrain à l'euro symbolique à HABITAT AUDOIS.

M. le Maire précise que toute la desserte primaire à cette future zone qui concerne aussi bien la voirie et les réseaux est à la charge de la Commune de Paziols. Le montant dressé par les services s'élève à 87.000 € HT.

Il propose au conseil de solliciter des partenaires financiers des subventions les plus élevées possibles, à savoir :

*Conseil Départemental de l'Aude : 30 % soit 26.100,00 €

*Conseil Régional : 30 % soit 26.100,00 €

*DETR 20 % soit 17.400,00 €

*Autofinancement ou emprunt 17.400,00 €

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité des membres présents et représentés :

***SOLLICITE** une aide financière de :

* Assemblée Départementale de l'Aude 30 %

* Conseil Régional 30 %

* DETR 20 %

***DIT** que le complément de financement sera apporté par autofinancement communal ou emprunt.

M. VIDAL donne lecture du planning des travaux fourni par Habitat Audois et transmis par M. Alain THOMAS dont la livraison est prévue en juin 2018 . Il précise que la voirie primaire a une emprise de 500 m2, l'autofinancement communal devrait être compensé par la mise en vente des terrains à bâtir. Arrivée de Sabine BERTRAND .

M. CHALULEAU souhaite savoir si la commune aura un "droit de regard" sur les travaux.

Confirmation est donnée par M. SENPAU-ROCA : il s'agit d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, pour la partie de la voirie primaire.

III- DE 2015 057 BIS - DEMANDE DE SUBVENTION-AMENAGEMENT RD 611

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réaménagement de la RD 611 en traversée d'agglomération. L'ensemble du projet s'élève à 516.600 € HT, scindé en 3 tranches.

Il propose au conseil de solliciter des partenaires financiers des subventions les plus élevées possibles pour la tranche 1 (de la place de la République jusqu'à l'ancien cinéma, y compris les aménagements ponctuels devant la Mairie), dont le coût estimatif est de 238.200 € HT, à savoir :

*Conseil Départemental de l'Aude : 25 % soit 59.550,00 €
*DETR : 40 % soit 95.280,00 €
*Autofinancement ou emprunt 83.370,00 €

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-SOLLICITE une aide financière de :

* Assemblée Départementale de l'Aude 25 %
* DETR 40 %

-DIT que le complément de financement sera apporté par autofinancement communal ou emprunt.

M. le Maire précise que les priorités sont la sécurité, le stationnement, les trottoirs et la voirie à mettre aux normes, aussi le projet initial a été inversé au niveau des tranches de travaux. Concernant l'éclairage public, une demande devra être faite auprès du SYADEN.

M. CHALULEAU mentionne que les eaux pluviales sont inexistantes vers le n° 52.

M. VIDAL rappelle qu'il ne s'agit que de travaux prévisionnels en vue d'obtenir des subventions et qu'aucun projet définitif n'est arrêté.

M. SENPAU-ROCA d'ailleurs souhaite que, préalablement au projet définitif, le conseil municipal débatte de ce programme.

IV- DE 2015 058 - EFFACEMENT DETTES LOCATAIRES

M. le Maire rappelle la délibération en date du 24/09/2015 autorisant une décision modificative pour enregistrer l'effacement de la dette d'un locataire suite à décision de la Banque de France.

Oùï, cet exposé et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'effacer la dette SURUGUE Marc et CATHALA Marie pour un montant de 6.075,95 €, à savoir :

*année 2012 : 5.235,97 €
*année 2013 : 663,44 €
*année 2014 : 176,54 €

M. RIVIERE informe qu'il existe une possibilité de conclure un bail de type administratif d'un an renouvelable.

V- DE 2015 059 BIS - VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES-EFFACEMENT DE DETTES

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
|------------------|--|----------|----------|
| 023 (042) | Virement à la section d'investissement | 380.00 | |
| 622 | Rémunérations intermédiaires, honoraires | -740.00 | |

| | | | |
|-------------------------|--|-----------------|-----------------|
| 6542 | Créances éteintes | 740.00 | |
| 7815 | Rep. prov. charges d'exploitat° | | 380.00 |
| TOTAL : | | 380.00 | 380.00 |
| INVESTISSEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
| 15182 (040) | Autres provisions pour risques | 380.00 | |
| 021 (040) | Virement de la section de fonctionnement | | 380.00 |
| TOTAL : | | 380.00 | 380.00 |
| TOTAL : | | 760.00 | 760.00 |

Cette décision est nécessaire afin d'enregistrer une extinction de la dette eau et assainissement d'un usager (suite à décision Banque de France).

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-**VOTE** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

-**APPROUVE** l'extinction de la dette de M. SURUGUE et de Mme CATHALA pour un montant de 734,25 €, à savoir année 2012 Titre 486 : 344 € et année 2014 titre 485 : 390,25 €.

VI- DE 2015 060 BIS- ACTE DE SOUS-TRAITANCE- MARCHE URBADOC- ELLABORATION PLU

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a conclu avec le cabinet URBADOC- 56 avenue des Minimes- 31200 TOULOUSE, un contrat de prestations intellectuelles pour l'élaboration du P.L.U pour un montant de 25.200 € HT soit 30.240 € TTC.

Le cabinet URBADOC a produit un acte de sous-traitance avec le cabinet ETEN ENVIRONNEMENT - 60 rue des Fossés- 82200 NEGREPELISSE. Aussi, il demande à l'assemblée de l'autoriser à signer l'acte de sous-traitance avec le cabinet ETEN ENVIRONNEMENT pour un montant de 6.500 € HT, soit 7.800 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de sous-traitance avec le cabinet ETEN ENVIRONNEMENT pour un montant de 6.500,00 € HT.

M. SENPAU-ROCA précise que cela permet un paiement direct au sous-traitant mais que l'enveloppe financière du marché initial ne subit aucune modification.

VII- DE 2015 061 BIS - MISE A DISPOSITON PERSONNEL-CDC DES CORBIERES

M. Le Maire rappelle la délibération en date du 16/10/2014 par laquelle une convention avait été conclue entre la commune de Paziols et la CDC des Corbières par la mise à disposition d'un agent communal pendant la période scolaire 2014/2015 moyennant compensation financière à hauteur de 10 h/semaine, suite à la mise en place des rythmes scolaires.

Considérant que la répartition des salaires sur les emplois d'avenir entre la commune de Paziols et la CDC des Corbières est de 50/50 mais avec une répartition du temps de travail supérieure pour la

commune, M. le Maire propose de mettre gratuitement à disposition l'agent communal pour la période scolaire 2015/2016, à hauteur de 11h50/semaine.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** la mise à disposition gratuite de l'agent communal, qui figure sur la convention ci-jointe ;
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

M. le Maire précise que les deux emplois d'avenir sont affectés en théorie à 17 h 30/semaine, en réalité les temps effectifs sont de 13 h/semaine et 0h/semaine. Il s'agit d'une modification induite par le changement des TAP à la rentrée scolaire 2015/2016. Il est prévu que, lorsque les deux emplois d'avenir seront autonomes en matière de mobilité, qu'elles puissent être mises à disposition à la CDC des Corbières

M. OAKES souhaite savoir si une compensation financière est actuellement demandée à la commune. Réponse négative.

VIII- DE 2015 062 BIS - CONTRATS D'ASSURANCE AVEC LA SMACL

M. RIVIERE rappelle au conseil municipal que la commune avait conclu depuis plusieurs années des contrats d'assurances pour : les bâtiments, la flotte des véhicules, le personnel communal, la protection juridique avec la compagnie GROUPAMA.

Après consultation et mise en concurrence de 3 cabinets (GROUPAMA-SMACL-AXA) , il présente à l'assemblée délibérante le résultat qui s'établit ainsi :

- * GROUPAMA ensemble des contrats de l'ordre de 23.500 €
- * SMACL " " de 15.000 €
- * AXA (réponses que sur les contrats véhicules et collaborateurs) de l'ordre de 2.400 €

M. le Maire propose au Conseil de résilier les contrats d'assurances auprès de GROUPAMA et de l'autoriser à signer les nouveaux contrats auprès de la SMACL.

Le contrat SMACL comprend :

- * Responsabilités défense et recours
- * Protection juridique de la collectivité
- * Protection des agents et élus de la collectivité
- * Dommages aux biens
- * Véhicules à moteur
- * Auto collaborateur
- * Aléassur personnel territorial.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de résilier les contrats auprès de GROUPAMA
- **DECIDE** de conclure les nouveaux contrats auprès de la SMACL
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

IX- AFFAIRES DIVERSES

*M. VIDAL présente le projet de mutualisation avec la commune de Tuchan pour l'acquisition d'une balayeuse de rue d'occasion (de l'ordre de 30 à 40.000 €). M. CHALULEAU demande qu'une convention soit conclue entre les deux collectivités et mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

*Concernant le Très Haut Débit, M. VIDAL précise que ce projet pourrait être dévolu à la CDC des Corbières (dans ce cas une subvention de fonctionnement de l'ordre de 7 à 8.000 € serait nécessaire) soit relèverait du SYADEN

*M. le Maire informe qu'une réflexion est actuellement en cours sur la PAC (participation assainissement collectif).

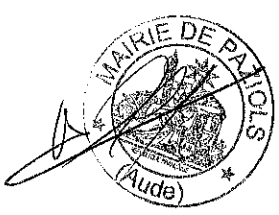
*M. SENPAU-ROCA informe que seul le mobilier manque dans le bureau des élus.

*M. CHALULEAU rend compte de son entrevue avec le cabinet OPALE, concernant le programme des intempéries 2014.

*Renseignements seront demandés sur la période de brûlage des déchets verts et/ou ceps de vigne.

~~Comité~~

W. Ségué



~~[Signature]~~

J. [Signature]

[Signature]

[Signature]